

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU
5 JUILLET 2011

L'an deux mille onze, le cinq juillet à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 21 juin 2011 par Marc GIROUD, Président.

PRÉSENTS : Jean-Pierre PAROUTY, Colette TERNON (Arronville), Martine BAUDIN, Joël LE MORVAN (Berville), Jean-Pierre BORGES, Gérard LEROUX (Ennery), Jean-Pierre STALMACH (Épiais-Rhus), Annie POU CET (Génicourt), Erick COUPPE (Hédouville), Dominique GERNAY (Hérouville), Lyne RENARD, Jean-Marie DELIEGE (Labbeville), Jacques TOURNAIRE (Livilliers), Marie-Hélène BELLENOT,

Christian PION (Ménouville), Christophe BUATOIS, (Nesles-la-Vallée), Marc GIROUD, Michelle DAUVERGNE (Vallangoujard).

ABSENTS : un second représentant des communes d'Épiais-Rhus, Génicourt, Hédouville, Hérouville, Livilliers et Nesles-la-Vallée.

Jacques TOURNAIRE est désigné secrétaire de séance.

Effectif du Conseil communautaire :	24
Présents :	18
Votants :	18

Réforme de l'intercommunalité*Débat préalable à la délibération sur le périmètre*

Le Président fait un « tour de table » afin de préciser la position de chaque commune sur le schéma du Préfet concernant le périmètre de la Communauté.

- Dix communes ont approuvé à l'unanimité le schéma du Préfet pour le périmètre de la Communauté : Berville, Ennery, Génicourt, Hédouville, Hérouville, Labbeville, Livilliers, Ménouville, Nesles-la-Vallée et Vallangoujard.
- Deux communes, Arronville et Épiais-Rhus, ont demandé leur rattachement à la nouvelle Communauté créée par fusion autour de la Communauté du Val de Viosne. Un tel rattachement, s'il était acté par le Préfet entraînerait l'isolement de donc le départ de Berville.

La discussion fait clairement apparaître :

- l'attachement de tous à la ruralité et l'inquiétude d'un rapprochement forcé, aujourd'hui ou demain, de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron avec des communautés plus urbaines (notamment dans le cadre de « Paris métropole » ; c'est, pour une part, cette crainte qui fait opter deux communes pour un rattachement d'emblée à une communauté moins exposée à un rapprochement urbain ;
- le commentaire exprimé par le Préfet sur la nécessité d'une fusion ultérieure accroît la perplexité des élus, avec la crainte d'une décision ultérieure de fusion sans concertation ;
- cette crainte est, pour certains, étayée par la réforme qui conduira prochainement à la définition des territoires pour l'élection des futurs délégués territoriaux appelés à remplacer, demain, les conseillers généraux et régionaux ;
- sur le fond, certains élus perçoivent comme inéluctable un futur regroupement de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron qui se trouverait être l'une des plus petites du Département.

Le Président, tout en partageant les craintes exprimées, considère que :

- la taille relativement petite de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron est une « taille

humaine » qui peut s'avérer un atout à l'échelle rurale : facilité des contacts, frais de gestion réduits ;

- cette taille est, en toute hypothèse supérieure à la taille minimale inscrite dans la loi (5 000 habitants) ;
- le Préfet n'a pas, lors des rencontres avec le Président et le premier Vice-Président, donné d'argument objectif convaincant en faveur d'une taille plus grande, sauf à dire que plus grand serait plus puissant, mais en omettant de préciser que même grande une communauté rurale restera toujours petite en Ile-de-France ;
- la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron, en dépit de sa taille (ou du fait de cette taille ?), est une communauté activement engagée dans des programmes ambitieux répondant aux attentes des communes membres et aux besoins de la population, dans les domaines de la voirie, de l'enfance et de l'activité économique (avec un indicateur fort de dynamisme représenté par le passage, en 2006, à la TPU, ce qui n'est pas le cas des autres communautés rurales voisines) ;
- les compétences assurées étant appelées à s'étendre au fil des ans, la « taille humaine » de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron devrait faciliter les évolutions nécessaires, dans le respect démocratique de la volonté de chaque commune et au rythme le mieux adapté ;
- la limite que peut représenter la taille modeste de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron pour certaines actions pourrait (l'on y réfléchit déjà) être dépassée par des regroupements de communautés pour des actions ciblées nécessitant un « volume » plus important (ex : grands travaux de voirie), tout en conservant l'échelle humaine actuelle pour les autres actions (ex : petits travaux de voirie urgents) ;
- le périmètre de la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron représente un territoire pertinent autour de l'axe de la D927 ;
- un périmètre plus vaste dans le monde rural imposerait des déplacements très pénalisants et sans doute coûteux dans une communauté regroupant 20, 30 ou 40 000 habitants sur le quart ou le tiers de la surface du Département (communauté qui resterait encore bien modeste au regard des autres communautés de la

Région, dont beaucoup dépasseront les 100 ou 200 000 habitants, mais sur des territoires beaucoup plus denses et donc beaucoup plus petits) ;

- toute évolution ultérieure de l'intercommunalité devra nécessairement être soumise à une nouvelle concertation, la loi l'impose et il n'y a pas de raison de craindre qu'il en soit autrement demain ; en tout état de cause, il serait donc illogique de précipiter aujourd'hui une large fusion territoriale, si c'est, précisément, ce que l'on redoute

Le Président propose, pour toutes ces raisons, que la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron exprime un vote favorable aujourd'hui, considérant qu'il sera toujours temps de revoir cette position, si des arguments nouveaux ou plus étayés venaient à être développés par la Commission départementale de la coopération intercommunale.

Gérard LEROUX, Premier Vice-président, exhorte les membres du Conseil communautaire à montrer leur cohésion et leur soutien à la démarche engagée et conduite ensemble.

Périmètre

DÉLIBÉRATION 2011-29

(Administration générale)

- Vu la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,
- Vu le projet établi le 27 avril 2011 par le Préfet du Val d'Oise de schéma départemental de coopération intercommunale,
- Ayant entendu les délégués présenter la position de chacun des conseils municipaux et pris acte de la délibération favorable de dix communes sur les douze et de l'avis défavorable des deux communes d'Arronville et d'Epiais-Rhus qui ont exprimé le souhait d'être rattachées à la Communauté de communes en cours de constitution autour de l'actuelle Communauté du Val de Viosne,
- Ayant, plus particulièrement, entendu les délégués d'Arronville et d'Epiais-Rhus exposer les motifs de leur choix, à savoir la crainte de voir, à une échéance plus ou moins proche, la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron absorbée dans le développement de « Paris métropole », tandis que la Communauté de communes en cours de constitution autour de l'actuelle Communauté du Val de Viosne serait, elle, plus solidement ancrée dans la ruralité du Vexin français et bénéficierait, en outre, d'une taille plus importante pour développer efficacement ses compétences,
- Ayant entendu les délégués de la Commune de Berville qui, tout en approuvant le projet du Préfet, disent partager les mêmes inquiétudes,
- Ayant échangé sur les avantages et inconvénients respectifs entre, d'une part, une communauté rurale de petite taille (supérieure à la barre des 5 000 habitants fixée par le législateur), centrée sur un axe de communication rendant son territoire pertinent et son fonctionnement relativement aisé et, d'autre part, une communauté de plus grande taille, certainement plus puissante mais aussi plus lourde à gérer ; sachant, par ailleurs, qu'en toute hypothèse

les communautés devront, pour répondre à leur mission, étendre leurs compétences propres et qu'une communauté rurale devra toujours rechercher à mutualiser certains services et grouper des commandes (ex : voirie) avec des communautés voisines,

- Ayant, enfin, pris en considération, que la réforme territoriale en cours est une étape et qu'il sera ultérieurement possible, au vu de l'évaluation des résultats respectifs des communautés du Vexin, de faire évoluer le modèle d'organisation qui sera arrêté, dans les prochains mois, par le Préfet,

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (les deux délégués d'Arronville et le délégué d'Epiais-Rhus),

APPROUVE le projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui confirme la Communauté de communes de la Vallée du Sausseron et en étend le périmètre par l'intégration de la Commune de Frouville.

Délégués

DÉLIBÉRATION 2011-30

(Administration générale)

- Vu la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,
- Vu le projet établi le 27 avril 2011 par le Préfet du Val d'Oise de schéma départemental de coopération intercommunale

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (les deux délégués d'Arronville et le délégué d'Epiais-Rhus),

FIXE à 26 le nombre de délégués au Conseil communautaire,

RETIENT le mode suivant de répartition des 26 sièges à pourvoir :

- Ennery	2 248 h	5 sièges
- Nesles-la-Vallée	1 833 h	4 sièges
- Arronville	666 h	2 sièges
- Vallangoujard	663 h	2 sièges
- Epiais-Rhus	630 h	2 sièges
- Hérouville	593 h	2 sièges
- Labbeville	546 h	2 sièges
- Génicourt	503 h	2 sièges
- Frouville	373 h	1 siège
- Livilliers	351 h	1 siège
- Berville	329 h	1 siège
- Hédouville	267 h	1 siège
- Ménouville	83 h	1 siège

PRÉCISE que ce nouveau mode de représentation interviendra lors des prochaines échéances municipales.

Regroupement de syndicats

DÉLIBÉRATION 2011-31

(Administration générale)

- Vu la loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,
- Vu le projet établi le 27 avril 2011 par le Préfet du Val d'Oise de schéma départemental de coopération intercommunale

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 4 voix CONTRE (les deux délégués d'Arronville et les deux délégués de Berville) et 14 ABSTENTIONS, ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE au projet de fusion du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable d'Arronville-Berville et du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de l'Epine du Buc.

Décision modificative 3

DÉLIBÉRATION 2011-32

(Finances)

Le Président présente les ajustements nécessaires à la bonne application du budget de la Communauté, concernant l'achat d'un équipement informatique,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative suivante entre les différents comptes du budget :

dépenses		dépenses	
d'investissement		d'investissement	
2317	- 100,00 €	2183	+ 100,00 €

Questions diverses

Gens du voyage

Jean-Pierre BORGES et Gérard LEROUX exposent les très sérieux problèmes rencontrés sur la zone d'activités d'Ennery du fait de l'installation répétée de gens du voyage qui occasionnent des dégâts sur les espaces non encore vendus, sur les clôtures ou dans les entreprises.

Des protections sont à l'étude et la réflexion sur la sécurité dans la zone est relancée (portiques, vidéo surveillance...)

Le Président exprime sa totale solidarité avec le Maire d'Ennery, en première ligne pour la difficile et souvent très pénible gestion des actions de police, et indique que, face à l'urgence, il prendra les mesures nécessaires.

Épicerie ambulante et promotion des produits locaux

« La cigogne du Vexin », épicerie ambulante, va, à la rentrée, offrir ses services aux communes de la Communauté. Valérie LORIETTE proposera des produits du Vexin : pain, bière, moutarde, huile, farine, miel, confitures, lapins, volailles, fromages, fruits et légumes bio... La Communauté, sans être directement associée à cette activité, ne peut que s'en féliciter.

D'une façon générale, le Président souhaiterait que les produits locaux des agriculteurs et les activités locales puissent être encouragées et promues par la Communauté.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h 00

Le Président,
Marc GIROUD